

TARIF MAXIMUM APPLICABLE AU 1^{er} JANVIER 2025

1. HABITATION/TERRAIN À CONSTRUIRE	
PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES* TTC**
Jusqu'à 54 999 €	5 000 €
De 55 000 € à 75 000 €	9 %
De 75 001 € à 85 000 €	8,5 %
De 85 001 € à 110 000 €	8 %
De 110 001 € à 150 000 €	7,5 %
De 150 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 250 000 €	6,5 %
De 250 001 € à 300 000 €	6 %
De 300 001 € à 350 000 €	5,5 %
Au-dessus de 350 001 €	5 %

2. GARAGE ET STATIONNEMENT	
PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES* TTC**
Inférieur ou égal à 10 000 €	3 000 €
Supérieur à 10 000 €	4 000 €

3. LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL, ENTREPRISES, BUREAUX	
PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES* TTC**
Inférieur ou égal à 60 000 €	8,5 %
Supérieur à 60 000 €	7,5 %

* Honoraires maximums indiqués suivant arrêté en date du 01 janvier 2025.

** Les prix maximums affichés TTC sont assujettis à une TVA au taux de 20 %. Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire au mandat de vente.

CONTACTEZ-NOUS :

02 98 15 50 40

contact.l2m.landivisiau@orpi.com

L'agence titulaire d'une carte portant la mention « ne peut recevoir de fonds » pour son activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ne peut recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur.

TARIF APPLICABLE AU 1^{er} JANVIER 2025
HORS ZONES TENDUES ET TRÈS TENDUES

	RÉMUNÉRATION TTC**	PART PROPRIÉTAIRE	PART LOCATAIRE
TAUX D'HONORAIRES GESTION			
Taux d'honoraires de base	8,40 % des encaissements	8.40 % du quittance	-
Garantie du paiement des loyers impayés (en sus des honoraires de base de gestion)	-	2,50 % du quittance (sans VL)	-
TAUX D'HONORAIRES DE LOCATION / LOCAUX D'HABITATION NUE OU MEUBLES (SOUVIS A LA LOI DU 06/07/1989) Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire.			
Honoraires d'entremise, de négociation	-	-	-
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 % du loyer annuel	6 % du loyer annuel (plafonné à 8 €/m²)	6 % du loyer annuel (plafonné à 8 €/m²)
État des lieux d'entrée (Organisation, état des lieux, traitement)	-	3 €/m² de surface habitable	3 €/m² de surface habitable
GESTION DU CONTENTIEUX			
Honoraires de gestion du dossier contentieux (à compter du commandement de payer)	Vacation horaire	100 %	-
DIAGNOSTICS			
Réalisation des diagnostics (DPE-ERNT)	Frais réels	100 %	-
AUTRES PRESTATIONS			
Délivrance congé locataire par voie extra-judiciaire	Frais réels	100 %	-
État préparatoire à la déclaration de revenus fonciers	Maison 60 €/lot* Appart 75 €/lot*	60 €/lot 75 €/lot	-
Déclaration de TVA	80 €/an	80 €/an	-
Gestion de sinistre (déclaration, établissement devis, expertise) HORS GLI	Vacation horaire	100 %	-
Suivi administratif et financier des gros travaux dépassant le cadre de l'entretien	Vacation horaire	100 %	-
Honoraires de constitution, de suivi, de dossiers de type ANAH, PACT HABITAT	200 €	100 %	-
Autres prestations occasionnelles	Vacation horaire	100 %	-
AUTRES LOCAUX / BOX / PARKING	115 € honoraires de location et de rédaction part propriétaire et part locataire		
VACATION HORAIRE			
Heures ouvrables : 09h00-12h30 et 13h30-17h30	96 €	96 €	-
Hors heures ouvrables : avant 09h00 et après 17h30	120 €	120 €	-
BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL (BAIL, AVENANT ET RENOUVELLEMENT)			
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans)	-	0,72 %	0,72 %
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale.	-	490,04 €	490,04 €
À charge du locataire : Honoraires de location (sur le loyer hors taxes et hors charges de la 1 ^{ère} période triennale)	-	12 %	-

* Les montants indiqués correspondent à ceux prévus par le décret N°2014-890 du 01 août 2014 et pourront faire l'objet d'une révision chaque année dans les conditions définies par le décret.

** Le % actuel de TVA de 20 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

- 2 lots et plus : à partir de 90 € TTC sauf pour un immeuble complet 110 € - 25 € TTC pour 1 parking.